



Vol. 2, No. 2, February 2009

Vol. 2, No. 2, février 2009

Budget and Expenditure Control Act

Budget et *Loi sur le contrôle des dépenses*

The government tabled its budget last Tuesday and is preparing to table a bill on expenditure control. It appears that this bill will set salary increases as follows:

Le gouvernement a déposé son budget mardi dernier et s'apprête à déposer un projet de loi sur le contrôle des dépenses. Il semble que ce projet de loi établira les hausses salariales comme suit :

- 2.5% for 2006-07
- 2.3% for 2007-08
- 1.5% for 2008-09
- 1.5% for 2009-10
- 1.5% for 2010-11

- 2,5 % pour 2006-07
- 2,3 % pour 2007-08
- 1,5 % pour 2008-09
- 1,5 % pour 2009-10
- 1,5 % pour 2010-11

These percentage increases correspond to the terms of agreements in principle ratified by Treasury Board and some union organizations, including the Public Service Alliance last fall. Treasury Board also informed us by letter that the pending legislation will include limits on salary increases for the year 2006-07.

Ces pourcentages d'augmentations correspondent aux termes des ententes de principe ratifiées par le Conseil du trésor et certaines organisations syndicales, dont l'Alliance de la fonction publique à l'automne dernier. Le Conseil du trésor nous a également informés par lettre que la législation à venir limiterait les augmentations salariales pour l'année 2006-07.

The AJC considers these increases to be totally unsatisfactory, and sees their retroactivity to 2006-07 as abusive. The AJC has associated itself with other unions to strongly denounce the government's legislative intention in a letter to Prime Minister Harper and the three Opposition leaders. Furthermore, the President of the AJC has, again in a letter, asked the Deputy Minister of Justice, the Director of Public Prosecution Service of Canada and

L'AJJ considère ces augmentations comme totalement insatisfaisantes et trouve tout à fait abusif qu'elles rétroagissent jusqu'en 2006-07. L'AJJ s'est associée aux autres syndicats pour dénoncer fortement cette intention de légiférer de la part du gouvernement dans une lettre au Premier ministre Harper et aux trois chefs de l'Opposition. De plus, le président de l'AJJ a demandé, toujours par lettre, au

their associates to intervene with Treasury Board to ensure that the arbitration process for our first collective agreement not be affected by any such legislation.

It goes without saying that we are anxiously waiting for the bill, and that we will inform you as soon as possible as to its impact on our working conditions. In the meantime, we continue to work on the arbitration front. Since the arbitrator for the employer refused all the nominees proposed by the AJC's arbitrator, we expect the Public Service Relations Board to appoint the chair of the arbitration panel without delay, as required by law.

Appeal to solidarity: wear your button

Beginning February 16, show your solidarity with the AJC and your dissatisfaction with Treasury Board by wearing the AJC button everyday at work. To obtain a button, contact your union representative or call Andria Gauvreau, the AJC's Administrative Assistant, at (613) 798-9900. Act quickly, and be ready for February 16. (It is understood that the AJC recommends that members respect the rules of decorum that may apply in certain workplaces, such as courtrooms, where such buttons may be prohibited).

sous-ministre de la Justice, au directeur du service des poursuites pénales et à leur adjoints d'intervenir auprès du Conseil du Trésor pour que, nonobstant toute législation, le processus d'arbitrage de notre première convention collective n'en soit pas affecté.

Il va de soi que nous attendons avec impatience de prendre connaissance du projet de loi et que nous vous informerons dès lors, de son impact sur nos conditions de travail. Dans l'intervalle, nous continuons à agir sur le front de l'arbitrage. Comme l'arbitre nommé par l'employeur a refusé toutes nos propositions relatives au choix d'un président du conseil d'arbitrage, nous attendons que la Commission des relations de travail dans la fonction publique en nomme, ce qui devrait se faire sans délai.

Appel à la solidarité: portez votre macaron

À compter du 16 février, montrez votre solidarité envers l'AJJ et votre mécontentement envers le Conseil du trésor en portant le macaron de l'AJJ tous les jours sur les lieux du travail. Pour obtenir le macaron, communiquez avec votre représentant syndical ou appelez Andria Gauvreau, Assistante administrative de l'AJJ au 613-798-9900. Agissez vite, soyez prêt pour le 16 février. (Il est entendu que l'AJJ recommande aux membres de respecter les règles de décorum qui peuvent s'appliquer dans certains lieux de travail, telle une salle de cour, où le port du macaron peut être interdit).